

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON,

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP., directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUYE-DENUNQUEES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les actionnaires du Censeur sont invités à se réunir en assemblée générale, dimanche prochain 12 mars, à midi précis, dans les bureaux du journal.

Lyon, le 7 mars 1848.

La France n'était pas inquiète, elle était impatiente; elle voulait voir ses représentants réunis lui donner une constitution. Il faut sortir du provisoire, parce que, tout brillant qu'il soit, il laisse toujours du vague, de l'indécision dans les esprits; on veut un gouvernement stable, régulièrement établi, qui, émanant de la volonté nationale, voie toutes les volontés individuelles se courber devant lui, qui harmonise les forces de la nation sans en briser aucune. Les hommes éminents que la victoire populaire a portés aux affaires ont compris et l'impatience du pays et la nécessité d'y répondre.

Dans sa séance du 4 mars, le gouvernement provisoire de la République a fixé la convocation des assemblées électorales au 9 avril prochain et la réunion de l'assemblée nationale constituante au 20 avril.

Il a, dans la même séance, adopté pour principes généraux du décret qui va être rendu :

- 1° Que l'assemblée nationale décréterait la constitution;
- 2° Que l'élection aurait pour base la population;
- 3° Que les représentants du peuple seraient au nombre de neuf cents;
- 4° Que le suffrage serait direct et universel sans aucune condition de cens;
- 5° Que tous les Français âgés de vingt et un ans seraient électeurs, et que tous les Français âgés de vingt-cinq ans seraient éligibles;
- 6° Que le scrutin serait secret.

La France sera donc appelée d'ici à un mois à prendre largement possession de sa souveraineté par la nomination des membres de l'assemblée nationale constituante. Le 20 avril prochain, le gouvernement provisoire, qui tient ses pouvoirs de la nécessité qui les lui a donnés, pourra les remettre aux représentants du peuple, et à un état de choses naturellement précaire et incertain succédera un gouvernement régulier et définitif, qui, procédant en ligne directe de la nation, aura, par conséquent, toute la force qu'une nation disposant d'elle-même peut donner.

Ainsi que nous l'avons dit, il y a quelques jours déjà, la première et peut-être l'unique mission de l'assemblée nationale sera de décréter la constitution. Ce sera une tâche immense, et de la manière dont elle sera remplie dépendra tout l'avenir du gouvernement nouveau que la France s'est donné. Pour cette œuvre difficile, ce ne sera pas trop de l'énergie, de la modération et de l'intelligence de tous les hommes de dévouement que la France enverra. Il importera essentiellement que le choix des assemblées électorales ne se porte que sur des caractères éprouvés et sur des citoyens prêts à tous les sacrifices. Il faudra éviter toute nomination qui pourrait avoir pour effet de diminuer ou d'affaiblir la force, l'ascendant dont la République aura besoin. Tout dépendra donc de la composition de l'assemblée nationale, et dès aujourd'hui les citoyens doivent se mettre en mesure de nommer des représentants qui soient à la hauteur de la grande mission qu'ils auront à accomplir.

L'élection aura pour base la population; c'est bien, et il n'y a pas de principe plus conforme au sentiment de l'égalité des droits qui est aujourd'hui la base de l'ordre nouveau que nous avons fondé. Le suffrage sera direct et universel sans aucune condition de cens.

L'école radicale a toujours demandé, préconisé ce système; elle y persistera tant que les faits ne seront pas venus lui démontrer que l'élection à deux degrés donne plus réellement l'expression du vœu de tous les citoyens. Il reste à décider une question importante: le département sera-t-il fractionné en arrondissements cantonnaires qui nommeraient chacun un représentant? ou bien le département entier choisira-t-il tous les membres qu'il devra nommer?

Telle est la grande question qui se présente, et que le gouvernement provisoire n'a pas encore résolue. Nous nous expliquerons nettement. Tout fractionnement nous paraît une faute et une faute immense dont la première conséquence serait d'envoyer à l'assemblée des hommes au-dessous de la grande tâche qu'ils auront à remplir. Par l'élection directe, le peuple entre de plain pied dans l'exercice de son droit souverain; il faut qu'il continue l'exercice de ce droit par la nomination de tous ceux qui doivent le représenter le plus directement. Nous allons bien nous faire comprendre. Le peuple français est un, il faut que sa représentation soit une. S'il était possible que chaque électeur nommât ses neuf cents représentants, nous le demanderions; mais cela est impossible, hâtons-nous de le dire. La France est divisée en quatre-vingt-six départements; il faut qu'elle fasse entendre quatre-vingt-six fois, pas plus, pas moins, sa volonté souveraine.

Un exemple. Le département du Rhône compte 500,000 âmes; il aura à nommer environ douze députés; il convient que chaque électeur porte douze noms sur son bulletin. Ce qui a fait sous la Restauration et sous le gouvernement de

juillet l'incapacité de la représentation nationale, c'est précisément le fractionnement, c'est l'élection de clocher.

Nous les leur avons assez reprochés pour ne pas les imiter, et nous espérons que le gouvernement provisoire ne tombera pas dans la faute de ses devanciers.

Pour donner à la France une représentation digne d'elle, capable de faire une loi constitutive qui réponde à ses besoins réels, à sa grandeur, à sa force, il faut que les citoyens fassent taire leurs petites vanités, réfrèment leurs petites ambitions. Nous avons tous la prétention de nous croire capables de faire une constitution, et la plupart seraient arrêtés dès le début. Il n'appartient à personne de se porter candidat, c'est aux comités électoraux à discuter la valeur des hommes, à les appeler dans leur sein, dans de grandes assemblées, à les faire s'expliquer nettement, et à choisir; mais il faut aussi que les citoyens, après avoir écouté et voté, adoptent franchement ceux que les comités porteront. Nous sommes appelés à donner un grand exemple à l'Europe attentive et inquiète; l'union sera notre force.

Les journaux publient aujourd'hui la circulaire que M. le ministre des affaires étrangères vient d'adresser aux agents diplomatiques de la République française. Cette circulaire n'est pas autre chose que la notification à l'Europe de l'avènement du pouvoir nouveau qui préside aujourd'hui aux destinées de notre pays. Tous ceux qui la liront éprouveront un profond sentiment de bien-être et de calme. La République, disait-on naguère, mais c'est une déclaration de guerre à toute l'Europe. Nous sommes persuadés qu'on ne parlera plus ainsi quand on aura lu le manifeste si mesuré, si digne de l'illustre auteur de l'*Histoire des Girondins*.

La République ne veut inquiéter personne en Europe; mais elle veut en même temps qu'on sache bien que si son droit était contesté, elle saurait le défendre. Pas de provocation, pas de défi, pas de menaces; indépendance et dignité dans les rapports de la France avec l'étranger, voilà en peu de mots toute la politique extérieure du nouveau gouvernement.

Louis-Philippe est arrivé à Croydon, et les deux dépêches reçues par le gouvernement provisoire reposaient sur de faux renseignements. L'ex-roi et sa femme sont arrivés le 3, à midi un quart, à la station de Croydon du chemin de fer de Brighton. Ils sont partis dans une voiture de la reine Victoria pour Claremont. A Brighton, l'ex-roi avait donné audience à plusieurs personnes, et avait osé dire que Charles X était tombé pour avoir violé la charte, tandis que lui tombait pour l'avoir défendue. Louis-Philippe finit comme il a commencé, par le mensonge.

Suivant le *Morning-Chronicle*, Louis-Philippe, à Dreux, passa la première nuit chez un fermier qui procura des déguisements à l'ex-roi et à ses compagnons, qui arrivèrent le samedi à cinq heures à Honfleur. On se cacha chez un ami, et on se rendit de là à Trouville, d'où on retourna, contraint par le mauvais temps, à Honfleur. L'ex-roi et sa femme partirent deux jours après pour le Havre, où ils s'embarquèrent sur l'*Express* à neuf heures du soir. Ce bâtiment est arrivé à Newhaven à sept heures du matin. Les généraux Dumas et Rumin-gny avaient débarqué dans des canots. Louis-Philippe était très soucieux.

MANIFESTE DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française.

Monsieur, vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République: la République française n'a pas besoin d'être reconnue exister. Elle est de droit naturel; elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédités les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'état, des principes absolus qui se combattent à

mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant, en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française en 1792 expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur le même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quel- que opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des monarchiens et des Girondins; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient comme nous le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix. Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était un nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'état de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les états, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République non seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous que dans le gouvernement de quelques uns pour quelques uns.

Mais, en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'état de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre: c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute; mais elle la veut pour elle-même, et non pour des Césars ou des Napoléons!

Ne vous y trompez pas, néanmoins: ces idées que le gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître, encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet: faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution; donner son vrai jour et sa physiologie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité, enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci: Heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France, si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience

cord des nations dans leur dignité réciproque, et de rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France.

Nous avons des motifs fondés pour croire, ajoute le *Times*, que le ministre français a été plus explicite encore dans ses conversations avec des personnalités officielles, et qu'il a dit que la France reconnaissait la division territoriale actuelle de l'Europe.

Nous rendons pleine justice à la pureté et à l'élevation du caractère de M. Lamartine : nous le croyons incapable de projets déguisés ou de subtilfuges en paroles, et nous ne doutons pas que, de même qu'il doit par-dessus tout désirer la durée et le bien-être du gouvernement qu'il fonde en France, de même il doit travailler spécialement à maintenir la paix avec l'Europe.

Dans une République militaire, basée sur les triomphes d'une armée, et gouvernée par des généraux jaloux et victorieux, les principes de M. Lamartine ne pourraient point trouver de place ; mais si cela est vrai de la guerre en général, cela est infiniment plus vrai de la guerre avec l'Angleterre.

Aucun événement à l'étranger ne contribuerait autant à renverser la balance chancelante des pouvoirs civils en France, et à anéantir toute espérance de l'admission pacifique de la République française dans la famille européenne. Il n'y a pas long-temps que M. Lamartine, causant avec un de nos compatriotes, lui a dit, dans ce langage enthousiaste et plein d'images qui le caractérise : « La guerre avec l'Angleterre !... Le jour où nous aurons la guerre avec l'Angleterre, il faudra voler la Liberté dans ce pays de France ! »

Il paraît évident, par l'activité et la fermeté de sa marche (car un siècle paraît s'être écoulé depuis qu'il est à son poste périlleux), qu'il s'efforcera de faire hardiment les choses qu'il a dites avec tant de sagesse.

Le *Chronicle* entrevoit dans l'avenir de grandes luttes de partis en France ; il prédit que MM. Odilon Barrot et Thiers, par exemple, lutteront pour regagner le terrain perdu, et il pense que la France doit craindre que le général Lamoricière ne veuille, dans un cas donné, jouer au Napoléon ou au Mœnk.

Dans une des dernières séances de la chambre des représentants de Belgique, des interpellations sur les événements de Paris ont été adressées au gouvernement belge. Voici le compte-rendu de la séance :

M. CASTIAU, membre de la chambre : Un événement d'une immense portée s'est accompli à nos portes. Le gouvernement émané de la révolution de juillet, et qui avait oublié son origine pour se retourner contre cette révolution, ce gouvernement imprudent et coupable qui, après avoir pendant une partie de son existence entevé successivement à la France ses conquêtes et ses droits, avait fini par jeter un dernier défi à la nation entière, ce gouvernement a été renversé en quelques heures par la colère du peuple.

On comprend, Messieurs, toutes les émotions qu'un tel événement a dû exciter en France, ici, dans le monde. Ne pouvant arrêter cet irrésistible mouvement, on a voulu le calomnier. Ainsi, d'abord, c'étaient des bruits sinistres, des accusations d'horribles désordres, qu'avaient pour but de soulever les pays étrangers contre le caractère de cette révolution. Mais la vérité est arrivée, elle est arrivée pour faire justice de ces calomnies déloyales et de ces inventions infâmes ; elle est venue montrer cette grande, cette magnifique révolution, pure de tous ces odieux excès dont on voulait la rendre responsable.

Jamais peuple soulevé pour la défense de ses libertés ne montra plus de force et de générosité. Jamais le droit de l'insurrection ne reçut une réhabilitation plus solennelle. Dans cette circonstance, le peuple français a su conserver le calme dans la force et se montrer plus grand encore par sa modération que par son courage.

Et quel est l'homme qui s'est mis à la tête de ce mouvement imposant ? C'est l'homme doué du plus beau talent et du plus noble caractère, non seulement de France, mais peut-être du monde. Il s'est élevé à la hauteur des circonstances, et, par la popularité de son nom, il est devenu en quelque sorte le drapeau de la révolution, la garantie et l'espoir de ce grand mouvement républicain qui entraîne la France. Aussi long-temps qu'il restera à la tête de ce mouvement pour le contenir, pour le diriger, nous avons la certitude, Messieurs, qu'il ne peut en sortir que des inspirations nobles et généreuses.

Cette révolution, on ne saurait trop le répéter, sera l'un des plus grands événements, le plus grand événement peut-être des temps modernes ; elle sera appelée inévitablement à faire le tour du monde. Elle fera le tour du monde, non pas en attaquant les nationalités, en broyant sur son chemin les peuples qu'elle pourrait rencontrer, en promenant dans l'Europe les désordres de la guerre et de la conquête. Non, elle fera le tour du monde, mais par des moyens pacifiques, loyaux et justes ; elle fera le tour du monde par la propagande des idées et la puissance des institutions que possède la France. Elle achèvera pacifiquement la conquête du monde en faisant répéter de peuple à peuple et d'écho en écho, en quelque sorte, ces mots de liberté et d'égalité, qui deviennent le dogme de la nouvelle politique.

En présence de ces événements dont la nouvelle est tombée comme la foudre au milieu de nous, quelle est, quelle doit être l'attitude de la Belgique ? La Belgique n'a évidemment rien à craindre de l'avènement de ce régime nouveau, car c'est le régime de l'ordre, de la justice, du maintien de tous les droits, de la sympathie pour toutes les nationalités, et surtout pour les nationalités libres et démocratiques comme la nôtre.

La Belgique n'a donc rien, absolument rien à craindre, mais à la condition aussi qu'elle ait foi et une foi entière en la loyauté de la France et des principes généreux qui viennent d'y triompher. La Belgique a donc pu applaudir et applaudir avec bonheur à ce grand mouvement qui a déjà eu des résultats assez grands pour elle, puisqu'elle lui doit déjà la présentation de nouvelles lois libérales. Elle n'a donc rien à craindre et elle a tout à espérer.

Du sein de cette insurrection est sorti un gouvernement provisoire qui compte à sa tête le grand citoyen dont je vous faisais l'éloge il n'y a qu'un instant. Il est aujourd'hui régulièrement constitué.

Ce gouvernement, aujourd'hui, à la conservation de l'opinion publique. Je vois groupés autour de lui tous les dévouements, la population, l'armée, la garde nationale, les villes, les campagnes, toutes les intelligences les forces réunies de la France. C'est, à l'heure qu'il est, une adhésion unanime et enthousiaste, et personne aujourd'hui n'oserait contester le droit et la légitimité d'un gouvernement qui a pour lui la manifestation la plus énergique de la souveraineté populaire.

Ce gouvernement provisoire a-t-il fait connaître à la Belgique son existence, et le gouvernement belge a-t-il répondu à la communication qui lui aurait été faite à cet égard par le gouvernement provisoire ? Telle est, Messieurs, la première et la plus importante de mes interpellations.

Une autre interpellation s'y rattache ; elle est relative à l'armement de nos places fortes, au rappel de nos miliciens. Ici encore, on a eu recours à cet imprudent système de silence, en faisant voter sans discussion des mesures graves. Il en est résulté que l'opinion publique s'est émue, que les journaux qui en sont les organes en ont augmenté les inquiétudes, qu'ils ont grossi l'impression et dénaturé peut-être le caractère de ces préparatifs. Il est convenable, il est prudent qu'aujourd'hui l'on vienne éclairer l'opinion publique, rassurer le pays et faire connaître à une nation amie le caractère et la portée de cet armement.

Avant de terminer, Messieurs, qu'il me soit permis d'adresser au gouvernement une dernière question sur la situation intérieure. Il y a eu, Messieurs, à la suite des événements de Paris, on le comprend, un grand, un puissant ébranlement dans ce pays. C'était inévitable. Il y a eu de l'excitation, de l'effervescence, si vous voulez, dans quelques têtes ; cependant je crois que cette agitation était loin d'être assez grave pour justifier l'emploi d'un système de compression.

Il fallait, ce me semble, laisser échapper en paroles cette effervescence, sans recourir aux moyens de rigueur. On assure cependant que des arrestations nombreuses ont eu lieu en Belgique, qu'elles ont porté sur des Belges ; on prétend même rattacher quelques unes de ces arrestations à des manifestations d'opinions qui, quelles qu'elles soient, sont en Belgique parfaitement légales et constitutionnelles.

Ce sont là, je le déclare le premier, des bruits publics ; c'est pour fournir au gouvernement l'occasion de dissiper sur ce point les alarmes des citoyens que j'en parle, et que je le prie de s'en expliquer aujourd'hui.

Voilà, Messieurs, la triple interpellation que j'ai cru ne pouvoir me dispenser d'adresser au cabinet, et à laquelle il fera, j'espère, une réponse dictée par les véritables intérêts du pays.

M. D'HOFFSCHMIDT, ministre des affaires étrangères : Je commence par remercier l'honorable M. Castiau d'avoir bien voulu nous avertir des interpellations qu'il se proposait d'adresser au gouvernement.

Tout le monde ne peut que gagner à une marche aussi sage, le gouvernement, les chambres et le pays.

Je ne fais aucune difficulté de donner des explications sur les questions posées par l'honorable préopinant ; mais je n'entends nullement entrer dans une discussion sur les faits graves qui viennent de se passer en France, ni sur les réflexions qu'elles ont suggérées à l'honorable préopinant. Je me bornerai à répondre aux questions qu'il nous a adressées.

Il désire savoir si le ministère a reçu les notifications officielles du gouvernement provisoire en France, et, dans l'affirmative, quelle a été sa réponse.

Messieurs, le gouvernement n'a reçu jusqu'à présent aucune notification officielle et directe ; mais le prince de Ligne m'a fait parvenir hier une lettre par laquelle M. de Lamartine lui annonce, comme à tous les autres chefs de mission à Paris, qu'il a pris possession du portefeuille des affaires étrangères.

Messieurs, le gouvernement a invité le prince de Ligne à répondre immédiatement à M. de Lamartine pour lui déclarer que le gouvernement belge a accueilli avec empressement l'assurance donnée par le gouvernement provisoire des sentiments qui animent la France en faveur de l'indépendance des territoires et de la paix du monde, sentiments qui répondent si bien à ceux de la Belgique elle-même.

Quant à la seconde question que nous a adressée M. Castiau, concernant les armements qu'on annonce, dit-il, se continuer dans les villes frontières de la France, je lui répondrai que tout se borne à certaines mesures de précaution qui ont été prises dans les places fortes de toutes nos frontières indistinctement.

Messieurs, la politique du gouvernement, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, ne peut être guidée que par les intérêts de la nation ; elle ne peut être basée que sur la position que les traités lui ont faite.

La Belgique n'a point à intervenir dans les affaires des autres pays, ni à s'occuper de la forme de gouvernement qu'il leur convient d'adopter.

Maintenir la neutralité politique qui lui est garantie, l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire, les institutions libérales que la Belgique s'est si glorieusement données, telle est la règle de conduite que s'est tracée le gouvernement, et il a la conviction profonde de s'appuyer ainsi sur le sentiment des chambres et de la nation tout entière.

De toutes parts : Très bien ! très bien ! (Applaudissements dans les tribunes.)

Chronique.

L'abondance des matières nous force de renvoyer à demain la publication des listes de souscription ouverte dans nos bureaux.

— Les élèves de l'école vétérinaire de Lyon, dont le patriotisme est connu, sont les dignes émules de leurs camarades d'Alfort ; dans leur premier élan, ils ont offert leur concours, et la garde nationale de Lyon les accueillera avec plaisir dans son sein. La jeunesse studieuse et intelligente n'a jamais fait défaut aux besoins du pays, et nous sommes certains que l'état-major de la garde nationale fera droit à une si juste démarche, dont l'amour du pays est le puissant mobile.

— On a affiché l'arrêté suivant :
Le commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire pour le département du Rhône arrête :

Il est formé à Lyon une commission provisoire chargée de rechercher et de discuter les moyens les plus propres à organiser le travail.

Cette commission se mettra en rapport avec la commission centrale établie par le gouvernement provisoire de la République et présidée par les citoyens Louis Blanc et Albert ; elle lui soumettra le résultat de ses travaux, les vœux généraux de la population et les besoins spéciaux de chaque industrie.

- Sont nommés membres de cette commission les citoyens :
- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| Benoit (Joseph), tisseur. | Gros (Antoine). |
| Blanc (Félix). | Guillermin, cordonnier. |
| Bouvet (Auguste). | Gery, passementier. |
| Briot, professeur. | Grillet, fabricant. |
| Charavay, libraire. | Gudin. |
| Coignet, fabricant. | Josselin. |
| Coummer. | Menn, statuaire. |
| Crozet. | Magnien. |
| Dervieu, fabricant. | Morelon. |
| Doutre, typographe. | Morellet, avocat. |
| Edant, fabricant. | Renaud, ancien fabricant. |
| François (Ferdinand). | Sandoz (Ulysse), chef d'atelier. |
| Giroud-Argout. | Serrullas, fabricant. |
| Grinand. | Vincent (Guillaume). |

Ces citoyens auront la faculté de s'adjoindre et d'appeler au sein de leurs réunions tous les citoyens dont le concours leur paraîtra utile.

Un local convenable sera mis par la municipalité à la disposition de la commission.

Le commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire,
EMMANUEL ARAGO.

— La commission provisoire chargée de rechercher et de discuter les moyens les plus propres à organiser le travail nous prie d'annoncer qu'elle est constituée.

- Son bureau est ainsi composé :
- | | |
|--|--|
| Morellet (Alphonse), président ; | |
| Benoit (Joseph), } vice-présidents ; | |
| Edant (Gab.), } vice-présidents ; | |
| Grinand, secrétaire ; | |
| Morelon (Auguste), } secrétaires-adjoints. | |
| Coummer, } secrétaires-adjoints. | |
| François (Ferd.), } secrétaires-adjoints. | |

Un bureau spécial et permanent est établi au palais Saint-Pierre pour recevoir de trois à cinq heures toutes les communications qui pourraient intéresser la question du travail.

Le même bureau est en même temps chargé de répondre à toutes les réclamations individuelles ayant rapport aux demandes de travail.

Il a été fait les adjonctions suivantes à la commission provisoire : les citoyens Morel, Lambert, Bernard-Barret, Castel, Classis (Hilarion), Greppo, Gros (Pierre), Covillard, Coignet (Antoine).

— Nous continuons à recevoir les meilleurs enseignements sur l'esprit des populations environnantes.

Hier dimanche, les habitants de Montluel (Ain) ont eu une fête vraiment patriotique. Il ne s'agissait cependant que de la reconnaissance des officiers de la garde nationale ; mais le maire, M. Janez, avait profité de la circonstance pour offrir un drapeau au nom de la municipalité. Après une énergique allocution du maire, la parole a été donnée à M. Lardière, qui, dans un discours des plus enthousiastes, a soulevé les acclamations de la population entière. La remise du drapeau a été faite, et la garde nationale, musique en tête et accompagné du conseil municipal et des sapeurs-pompiers, a fait le tour de la ville. Tout le peuple suivait en chantant la *Marseillaise*. Le soir, la ville entière était illuminée.

— On nous prie d'insérer la lettre suivante :
« Monsieur le rédacteur,
» Au moment où la calomnie cherche à s'attaquer à l'honorable

caractère des travailleurs, au moment où des craintes chimériques alarment les esprits timorés, il est de notre devoir de rendre publique une manifestation touchante de l'esprit de bonté et de fraternité qui guide la presque unanimité des travailleurs.

Voici le fait :

» Nous employons dans nos manufactures un très grand nombre de travailleurs ; des amendes provenant des légères infractions à la discipline se sont accumulées, ayant pour destination le soulagement des malades ou blessés, et sont demeurées heureusement sans emploi (il y avait 100 fr.). Nous avons assemblé ces travailleurs et leur avons proposé d'abandonner cette somme pour venir en aide à leurs frères sans travail, nous offrant de doubler leur don. Cette offre a été acceptée d'enthousiasme. Mais ce qui est plus touchant, c'est que, réunis ensemble, ils sont revenus auprès de nous en nous déclarant que leur position étant assurée pour le moment, ils désiraient contribuer d'un franc chacun en sus, ce qui porte leur don à 200 fr. Nous les avons remerciés d'une pareille élévation de sentiments, et nos employés de bureau ayant voulu contribuer aussi, nous avons pu offrir à la mairie de la Guillotière un secours de 1,285 kilogrammes de pain.

» Une impulsion fraternelle aussi pure est tellement digne qu'elle nous a paru de nature à rassurer ceux qui s'effraient ; c'est pour cela que nous réclamons de vous de vouloir bien donner de la publicité à ce fait.

» Agrérez, etc.
COIGNET père et fils,
» Fabricants de produits chimiques à la Guillotière. »

— M. François Coignet, fabricant de produits chimiques, nous prie d'annoncer qu'il fait partie de la commission pour l'organisation du travail. C'est par erreur que son nom a été omis dans la proclamation du commissaire du gouvernement.

— M. Bouillier reprendra son cours le jeudi 9 mars, à une heure et demie, au palais Saint-Pierre. Il consacrera quelques leçons à un commentaire philosophique de la devise républicaine : *Liberté, égalité, fraternité*.

— Les personnes auxquelles trois montres en or ont été volées peuvent s'adresser au bureau de la police de sûreté pour les réclamer. En voici la désignation :

- 1° Forme ancienne, cadran jaune, chiffres arabes, numéro de la boîte : 37356, ciselée et gravée.
 - 2° Forme ancienne, guilloché, mauvais cadran en or, chiffres romains, numéro de la boîte, 37.
 - 3° Forme ancienne, mauvais cadran en or, guilloché, n° 38.
- Deux avec petits cordons noirs, la troisième avec une chaîne en or à gros anneaux dont l'un est brisé et l'autre ciselé.

— On écrit d'Annonay, 29 février :

« La journée de lundi s'est passée tranquillement. L'autorité municipale fit publier dans tous les quartiers de la ville que la loi sur les attroupements serait exécutée. Les citoyens étaient invités à se retirer dans leur domicile dès la nuit et à éclairer leurs fenêtres. Les auberges et les cabarets doivent être fermés à sept heures du soir. Cette publication a eu lieu sous une escorte de 200 gardes nationaux en armes. La nuit a été paisible, et de nombreuses patrouilles ont circulé.

» Aujourd'hui, M. Alléon, maire délégué, accompagné de M. Franchon, 2° adjoint, de M. le juge de paix, des membres du conseil municipal et de plusieurs compagnies de garde nationale, ayant à leur tête leur commandant, a proclamé dans les quartiers de la ville le gouvernement républicain.

» Il a, en outre, publié la proclamation suivante :

« Habitants d'Annonay !
» Vous avez été épouvantés par un acte de sauvagerie qui est une injure sanglante à notre civilisation douce et paisible. Grâce à votre énergie, les coupables sont sous la main de la justice. Nous avons vengé l'affront qu'on voulait nous faire. La tranquillité est rétablie.

» Après avoir attaqué un poste de la garde nationale, incendié le corps de garde, brisé les réverbères, les bandits ont dévasté deux maisons d'habitation et attaqué l'Hôtel-de-Ville. S'ils étaient parvenus à s'emparer du dépôt d'armes, c'était fait du salut d'Annonay. Vous étiez pillés et rançonnés à merci.

» Des repris de justice, des hommes mal famés composaient ces rassemblements d'incendiaires et de pillards. Ils semaient la terreur dans les âmes en exagérant leur nombre et jusqu'à la monstruosité même de leurs attentats ; car ils répandaient le bruit que plusieurs de nos établissements et quelques maisons particulières seraient incendiés. Contre de telles horreurs la population indignée s'est levée comme un seul homme. Cinq cents hommes armés et le corps des métiers sont venus, sous mes ordres, poursuivre et arrêter les brigands.

» Citoyens, je vous remercie au nom de notre commune patrie du zèle et du dévouement que vous avez montrés dans cette circonstance pour le maintien de l'ordre public. Veillons ensemble pour conserver nos vies et nos propriétés. Préservons notre cité d'agitations et de troubles. Le commerce demande de la sécurité. Sans elle, les transactions diminuent, les ventes et les achats se ralentissent, tout languit. L'ordre seul assure le crédit, et, sans le crédit, point d'affaires.

» Citoyens, ayez confiance dans l'administration municipale ; elle compte sur vous, et maintenons ensemble le respect que l'on doit aux propriétés et aux personnes.

» Ces deux proclamations imprimées ont été affichées dans les quartiers de la ville, et une foule d'hommes et de femmes s'empressaient à en prendre connaissance.

» La population est calme. La justice informe contre les prévenus. »

Spectacles du 7 mars 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Gibby la Cornemuse, opéra-comique. — Les Amours de Vénus, ou les Forges de Vulcain, ballet. — Hymne à Pie IX, THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Vicomtesse Lolotte, vaudeville. — Le Marquis de Lauzun, vaudeville. — Chants patriotiques. — Le Banc d'Huitres, suivie de l'Apothéose de la Liberté, revue-vaudeville.

Nouvelles diverses.

Les élèves du Val-de-Grâce ont envoyé au gouvernement une députation pour demander que le corps des médecins militaires fût à l'avenir régi d'après les lois de la République (7 août 1793). A la députation s'étaient joints des élèves des écoles polytechnique, de Saint-Cyr, d'Alfort, normale, de droit et de médecine. M. Garnier-Pagès les a reçus, et leur a répondu que leur demande recevrait une solution dans l'assemblée nationale qui sera prochainement convoquée.

— Un crieur vendait hier au soir, dit le *Charivari*, un chant patriotique sur les boulevards. Tout-à-coup un gamin lui dit : « Prenez garde ! voilà deux sergents de ville qui passent ! »

Le crieur prit ses jambes à son cou, sans réfléchir à la mystification, et comme poussé par la force de l'habitude. L'anachronisme de cette peur égaya tous les passants.

